

# Compte rendu CAPN de sélection des chargés d'enseignement



Après lecture des différentes déclarations liminaires, différents sujets ont été abordés

**Concernant l'appel des listes complémentaires**, le Président ne connaît pas leur devenir; il transmettra la demande de l'appel de l'ensemble des listes complémentaires A, B et C.

**Concernant la formation de demain**, le Président précise que les organisations syndicales(OS) auront tout le loisir de faire part de leurs préoccupations et de leurs points de désaccord lors du groupe de travail (GT) prévu le 29 juin prochain. Les OS ont demandé que les enseignants soient associés à la démarche. Pour la CGT, ce n'est pas en GT que l'on peut construire la formation de demain et adapter les méthodes pédagogiques, mais bien en amont avec les enseignants. Ce sont eux qui ont l'expérience du terrain et le retour des stagiaires. Le président n'y est pas opposé. C'est prévu, il faut dépasser le contenu pour aborder la manière et les méthodes pédagogiques. Il y a besoin d'aborder la démarche en profondeur à l'ENFIP avec les enseignants pour avoir un retour en groupe de travail. Dans cette réflexion, il y aurait une part de dialogue avec les OS...un retour vers un peu de dialogue social ????

**Concernant les modifications de règles des concours**, encore une fois au détriment des agents, le Président indique que cela doit passer par une modification statutaire.

**Concernant les établissements de formation**, le président a indiqué ne pas savoir si le réseau sera maintenu tel quel. Par ailleurs, le déséquilibre relatif aux effectifs enseignants par spécialité et par établissement déjà relevé les années précédentes perdure. L'exemple le plus frappant est celui entre Clermont-Ferrand et Lyon.

**Concernant le stage GRH-10**, cette année le président reconnaît qu'il n'a pas été facile de le positionner dans le calendrier, compte tenu de la date tardive de la CAP de pré-sélection (décalée dans le temps pour avoir le maximum de visibilité notamment suivant les résultats du concours d'IP). Le président ne rejette pas l'idée de remettre la CAP pré-sélection plus tôt dans l'année. Pour la CGT, le stage s'est mal déroulé. Il a en effet eu lieu en période de vacances ou de contrôle de connaissance. Les tuteurs n'étaient donc pas forcément disponibles. Pour le président, les stagiaires n'ont fait remonter aucune difficulté particulière. Pour la CGT, c'est normal car ils veulent être enseignants et ne vont donc pas commencer par critiquer leur futur employeur !!!

**Concernant la répartition des futurs enseignants** entre formation initiale (FI) et formation continue (FC), il est nécessaire que les intéressés et leurs tuteurs connaissent dès leur stage leur positionnement.

**Concernant les viviers d'enseignants**, la DG a précisé que la durée de séjour est de 3 ans au maximum avec appel suivant les besoins et la spécialité. Pour la CGT, le problème est que certains en sortent alors que d'autres sont pris dès la première année.

## Concernant la situation des établissements dans le cadre de la sélection :

- ▶ Clermont-Ferrand : un sélectionné , trois viviers
- ▶ Noisy-Le-Grand : trois sélectionnés, six viviers
- ▶ Noisiel : trois sélectionnés cinq viviers
- ▶ Toulouse : deux sélectionnés informatique, et quatre viviers (cad) mais aucun en informatique car trois désistements
- ▶ Lyon : cinq sélectionnés pas de vivier
- ▶ CFP de Nevers, Noisy et Noisiel : deux viviers
- ▶ CIF de Lille : rien
- ▶ CIF de Lyon : rien
- ▶ CIF de Rennes : un vivier
- ▶ CIF de Bordeaux : deux viviers
- ▶ CIF de Rouen : un transfert interne et un vivier

**LA CGT A VOTÉ CONTRE LE PROJET DE SÉLECTION**, ainsi que les autres organisations syndicales. Les deux candidats supplémentaires retenus à l'issue des débats sont ceux proposés par l'administration. C'est insuffisant.

Montreuil, le 12/06/2017

**Syndicat national**

**CGT Finances Publiques**

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• [www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr)

• Courriels : [cgt@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt@dgfip.finances.gouv.fr)

• [dgfip@cgt.fr](mailto:dgfip@cgt.fr)

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63